



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du sport

Question orale n° 560

Texte de la question

M. Simon Renucci attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des CREPS. Lors de la présentation du dispositif de révision générale des politiques publiques (RGPP) relatif à l'administration « jeunesse, sports et vie associative », le Gouvernement a annoncé la suppression de nombreux centres d'éducation populaire pour le sport. Le démantèlement du CREPS d'Ajaccio a suscité de vives inquiétudes et une amère déception parmi les sportifs, qui y voient la fin des espoirs pour le développement et l'épanouissement du haut niveau en Corse. Dans la population toute entière commence à poindre un sentiment général de gâchis et d'abandon qui ne manque pas de se muer en un mouvement de colère. Il voudrait lui rappeler la détermination qui est la sienne à défendre les CREPS, et particulièrement le CREPS de Corse. Cette structure de haut niveau permet l'émergence des talents sportifs au sein de notre jeunesse et contribue au développement social, éducatif et économique de notre région. Ses sportifs sont de véritables ambassadeurs pour notre région. Il a été lui-même athlète de haut niveau ; le sport joue un rôle considérable dans la vie. Sa pratique, professionnelle ou amateur, permet une forme d'accomplissement. Il est aussi considéré comme une grande école de la vie. En cela, le sport est l'affaire de la Nation. Et nous devons donner à notre jeunesse les moyens de pratiquer le sport dans de bonnes conditions. Avec le démantèlement du CREPS, ces conditions ne seront plus réunies. Il sait combien l'insularité est un handicap pour le développement du sport de haut niveau, et pourtant il n'imagine peut-être pas ce que signifiait pour les Corses, et tout particulièrement les Ajacciens, la création de cette structure il y a à peine quinze ans. Dans un pays qui fait face à des difficultés, le sport est plus qu'ailleurs porteur de valeurs positives. La possibilité d'avoir accès à des formations supérieures ouvrait des perspectives pour les sportifs insulaires et surtout leur offrait la possibilité de disposer d'un égal traitement avec leurs concurrents. Aussi ressentent-ils cette décision comme une injustice, d'autant plus que le sport corse est loin d'avoir démerité ces dernières années, Ajaccio étant même par le nombre de ses athlètes professionnels une des villes les plus sportives de France. De plus, il passera sur l'absence de consultation et d'information alors qu'il est une règle républicaine, un usage, qui veut que les élus de la Nation soient informés des intentions de l'État sur les territoires de la République. Le maintien du CREPS, tel quel, est une nécessité. Par le développement qu'il induit, il est porteur d'espoir et permet aux jeunes corses d'être traités en équité avec ceux des autres régions de France. Les collectivités locales se sont engagées depuis des années dans un effort considérable pour combler le déficit de notre région en matière d'infrastructures sportives ; fallait-il que l'État envoie un tel signal, qui mieux est dans le cadre de la révision générale des politiques publiques qui vise à davantage d'efficacité et d'équité entre les territoires ? Il lui demande de revenir sur ce démantèlement, et d'accorder un moratoire d'une durée de trois ans au CREPS de Corse, pour permettre à notre jeunesse de bénéficier d'un véritable pôle d'excellence sportif.

Texte de la réponse

AVENIR DU CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE POUR LE SPORT DE CORSE

M. le président. La parole est à M. Simon Renucci, pour exposer sa question, n° 560, relative à l'avenir du centre d'éducation populaire pour le sport de Corse.

M. Simon Renucci. Monsieur le secrétaire d'État, voici un terrain que vous connaissez mieux. Le futur démantèlement du CREPS - le Centre régional d'éducation populaire et de sport - d'Ajaccio a suscité de vives inquiétudes et une amère déception parmi les sportifs, qui y voient la fin des espoirs pour le développement et l'épanouissement du sport de haut niveau en Corse.

Dans la population tout entière commence à poindre un sentiment de gâchis et d'abandon, qui ne manque pas de se muer en un mouvement de colère.

Je tiens à rappeler que le sport est l'affaire de toute la nation, et qu'en aucun cas nous n'accepterons un CREPS au rabais. Monsieur le secrétaire d'État, vous savez combien l'insularité est un handicap pour le développement du sport de haut niveau ; et pourtant vous n'imaginez peut-être pas ce que signifiait pour les Corses, et tout particulièrement pour les Ajacciens, la création de cette structure il y a quinze ans à peine.

Dans un pays qui fait face à des difficultés sociales et économiques, le sport est plus qu'ailleurs porteur d'espoir et permet aux jeunes Corses d'être traités à égalité avec ceux des autres régions de France.

La possibilité de favoriser l'égalité d'accès à des formations supérieures ouvrait des perspectives nouvelles pour les sportifs insulaires. D'ailleurs l'ensemble des jeunes de cette structure réussissent brillamment leurs études.

Aussi ressentent-ils cette décision comme une injustice, d'autant que le sport corse est loin d'avoir démerité ces dernières années - Ajaccio étant même, toutes proportions gardées, l'une des villes les plus sportives de France par le nombre de ses athlètes professionnels. Dois-je rappeler que nous avons eu, en 2002-2003, trois équipes en Ligue 1 ou première division, en football, en volley et en hand-ball, et que le rugby corse est en plein essor ? Accepter le démantèlement du CREPS de Corse, ou toute autre solution visant à l'affaiblir, c'est renier les résultats obtenus par les sportifs insulaires.

Mais notre combat, c'est également celui de l'emploi. Trente-six postes sont menacés, et notamment ceux de douze personnes qui sont contractuelles au sein de l'établissement.

De plus, dans une île dédiée par son environnement aux activités de pleine nature, une véritable filière professionnelle s'est créée. De nombreux guides de haute montagne et moniteurs de plongée sont issus des rangs du CREPS. Cette activité pourrait être arrêtée dans son essor. Les encadrants formés viendraient alors à manquer.

Le maintien du CREPS est donc une nécessité vitale.

Les collectivités locales se sont engagées depuis des années dans un effort considérable pour combler le déficit de notre région en matière d'infrastructures sportives. Fallait-il que l'État envoie un tel signal, et qui plus est dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, visant à davantage d'efficacité et d'équité entre les territoires ?

Monsieur le secrétaire d'État, notre devise républicaine repose sur trois piliers : la liberté, l'égalité, la fraternité. Permettez-moi de penser que, dans cette décision, la fraternité a été oubliée dans un tiroir de votre ministère ! Je ne suis pas provocateur, mais animé d'une juste colère.

Je vous demande de revenir sur ce démantèlement, et d'accorder un moratoire d'une durée de trois ans au CREPS de Corse pour envisager un véritable pôle d'excellence au nom de la justice en Corse.

M. le président. La parole est à M. Bernard Laporte, secrétaire d'État chargé des sports, qui va tenter de transformer l'essai. (*Sourires.*)

M. Bernard Laporte, *secrétaire d'État chargé des sports*. Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, l'État a entrepris, comme il le fait dans tous ses domaines de compétence, d'accroître l'efficacité de la politique conduite en matière de sport, et en particulier en matière de sport de haut niveau.

Vous savez, monsieur le député, que la France n'a pas à rougir de ses résultats sportifs au niveau international - je pense notamment aux bons résultats obtenus par la France aux Jeux de Pékin, à la récente victoire de l'équipe de France de handball aux championnats du monde, ou encore aux exploits de nos skieurs, actuellement, aux championnats du monde de Val-d'Isère.

Mais nous ne devons pas oublier un constat : la France n'a cessé de perdre des places dans le classement des nations sportives durant la dernière décennie, et même durant les cinq dernières olympiades.

La réforme que je propose pour le sport de haut niveau a pour ambition d'enrayer ce repli, afin que la France rejoigne à nouveau le peloton des cinq meilleures nations sportives. Cette ambition ne s'accomplira pas sans effort.

Le resserrement du dispositif d'accueil, de formation et d'accompagnement des sportifs de haut niveau à fort potentiel dans leur parcours vers l'excellence sportive est une condition de la réussite. De même, en matière de formation, j'ai décidé de concentrer l'intervention des opérateurs publics de l'État sur les formations relevant de

la prérogative exclusive des établissements de l'État, ainsi que sur les domaines où l'offre de formation des opérateurs privés ou associatifs est insuffisante pour faire face aux besoins.

Après un processus d'évaluation, quatorze CREPS ont été retenus pour constituer un réseau des campus territoriaux de l'excellence sportive. Par ailleurs, six CREPS, dont celui d'Ajaccio, n'appartiendront plus, à partir du 1er septembre 2009, au réseau des établissements publics de l'État.

J'aurais souhaité que votre question soit une contribution, plutôt qu'une demande de *statu quo*. Vos collègues Camille de Rocca-Serra et Sauveur Gandolfi-Scheit s'impliquent pleinement dans la concertation organisée par le préfet de Corse. Je ne saurais trop vous conseiller d'y participer, car l'État s'intéresse au devenir de ce site, dont je souhaite qu'il continue à jouer un rôle dans les stratégies régionales, départementales et locales en faveur de la pratique sportive et de l'accompagnement des clubs locaux.

Je note, au demeurant, que cette évolution sera particulièrement facilitée, et cohérente, en Corse, puisque la collectivité territoriale dispose d'ores et déjà de très importantes prérogatives d'intervention non seulement en matière de formation, à l'instar des conseils régionaux, mais aussi en matière de jeunesse et de sport.

Concernant la situation du sport en Corse, je crois qu'il faut avoir l'objectivité de reconnaître qu'en dépit des structures existantes et de l'engagement de chacun, les résultats obtenus ces dernières années, en particulier dans le sport de haut niveau, ne correspondent pas au potentiel de cette région passionnée de sport.

La priorité de l'État comme des collectivités territoriales est de réfléchir à une politique à la fois plus ambitieuse et plus efficace. De même, les formations aux métiers du sport et de l'animation devront être encore beaucoup mieux adaptées aux besoins de la population corse résidente et aux besoins économiques et touristiques. J'ai chargé le préfet de région d'organiser une large concertation avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif concernant la restructuration du CREPS d'Ajaccio. Le potentiel de ce site doit être mieux exploité ; son avenir passe, me semble-t-il, par une collaboration des différents acteurs concernés - collectivités, services de l'État, structures associatives - sous une forme juridique nouvelle et autour de missions élargies, par exemple au secteur de la cohésion sociale.

Le préfet de région m'a déjà présenté ses premières pistes de réflexion. Je lui fais toute confiance pour parvenir à donner un nouveau souffle à ce site, au bénéfice de la population corse. Je ne doute pas, monsieur le député, que vous apporterez une contribution importante à ce travail. Soyez assuré que je suis ce dossier avec la plus grande attention.

M. le président. La parole est à M. Simon Renucci.

M. Simon Renucci. Je vais répondre sereinement et simplement.

La méthode que vous me proposez, qui est d'être un bon élève aux côtés de mes collègues de droite, m'attriste : mon message s'adressait, je le vois bien, à des personnes qui n'écoutent pas.

Je vous dirai pourtant deux choses.

D'une part, vous avez annoncé - d'ailleurs brutalement et sans concertation - la disparition de CREPS et son remplacement par un groupement d'intérêt public, une nouvelle structure à créer, qui fait intervenir une région en difficulté sur un certain nombre de sujets. Vous créez une situation difficile, et vous ne la traitez pas.

Aujourd'hui, vous demandez ma participation. Mais nous lisons la chronique d'un échec annoncé : ce sera moins d'éducation populaire, moins d'éducateurs sportifs, moins de diplômés d'État, et au total plus d'ignorance. Ce sera aussi moins d'égalité d'accès, moins de chances pour les jeunes, et au total plus d'injustice. Or l'ignorance et l'injustice font le lit de la désespérance.

D'autre part, vous dites que votre méthode permettra d'obtenir davantage de médailles. J'y souscris - c'est très bien. Mais, dans une situation très difficile, les jeunes ont besoin d'affection et de confiance. Avec ce que vous proposez, quelle que soit la méthode, ce sera moins de confiance et moins de fraternité.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 560

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1163

Réponse publiée le : 11 février 2009, page 1452

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 février 2009